

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2144

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 24

À l'alinéa 9, après la première occurrence du mot :

« contrat »,

substituer aux mots :

« conformément aux dispositions »,

les mots :

« conclu en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.